

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du mercredi 15 janvier 2020

N° de délibération : 2020-03-CS	
CADRE :	Budget
OBJET :	Débat d'orientation budgétaire 2020

L'an deux mille vingt, le 15 janvier à 14H30, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT		X		Pouvoir donné à M. François BONNEAU
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD			X	
M. Jonathan MUÑOZ			X	
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN			X	
M. François ELIE	X			
M. Alain THOMAS			X	
M. Bernard DUPONT		X		M. Bernard MAUZÉ, suppléant
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Jean-Louis MARSAUD		X		M. Patrice DOMINICI, suppléant
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Didier BERTRAND		X		M. Christian CROIZARD, suppléant
M. Gérard SORTON		X		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI

Quatorze délégués étant présents ou représentés, représentant trente-quatre droits de vote sur quarante-huit (70,8 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

I) Syndicat Mixte Ouvert Charente Numérique : éléments de contexte et de structuration budgétaire

1. Historique

Charente Numérique est un syndicat mixte ouvert créé le 7 décembre 2016, dont les adhérents sont :

- Le Département de la Charente (52,1 % des droits de vote) ;
- La Région Nouvelle-Aquitaine (25 % des droits de vote) ;
- Le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16), portant les participations de six Communautés de communes et de deux Communautés d'agglomération du Département (22,9 % des droits de vote).

Charente Numérique a pour mission l'aménagement numérique du département, ce qui inclut notamment le déploiement d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) FTTH (Fiber to the Home, soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels) et un certain nombre d'actions complémentaires destinées à améliorer l'accessibilité à Internet et la couverture de téléphonie mobile.

Il assure donc la maîtrise d'ouvrage du programme départemental d'aménagement numérique très haut débit et a adhéré à la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD) en charge de la maintenance, de l'exploitation et de la commercialisation du réseau fibre optique auprès des opérateurs de détail, également dénommés Fournisseurs d'Accès Internet (FAI.)

Pour ce faire, en accord avec l'ensemble de ses membres, il a mobilisé les acteurs publics pour garantir le financement du projet et conclu tous les contrats utiles à la mise en œuvre des différents volets de ce programme avec notamment :

- Dans le cadre de la réalisation du réseau du RIP FTTH :
 - Des marchés de travaux de Conception-Réalisation, comportant un engagement forfaitaire sur 95 % des prises et un accord-cadre sur prix bordereau qui ont été notifiés aux groupements Axione-Bouygues Energies et Services (3 lots) et Resonance-Sobeca-Somelec (1 lot),
 - Des marchés de coordination sécurité et protection de la santé pour le RIP FTTH notifiés à la société Préventivia,
- Un marché de déploiement d'un réseau radio basé sur la technologie TD-LTE notifié à Nomotech et un marché de service pour la couverture des zones blanches internet rémanentes notifié à Alsatis afin de permettre aux territoires d'attendre l'arrivée de la fibre ;

- Une Délégation de Service Public « in house » avec la SPL NATHD pour l'exploitation et la commercialisation du RIP FTTH ;
- Un contrat de transfert en pleine propriété avec le Syndicat d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) qui a permis la cession à Charente Numérique du réseau de la 2^{ème} couronne du Grand-Angoulême (montée en débit filaire et desserte des zones d'activités déployées sous maîtrise d'ouvrage du SDEG 16.)

2. Eléments de structuration budgétaire

Le budget 2020 sera le 4^{ème} exercice budgétaire de Charente Numérique avec un budget qui comporte :

- Un budget principal, sous nomenclature comptable M4, correspondant à la compétence de création, exploitation et commercialisation d'un réseau à Très Haut Débit sur le territoire du département de la Charente ;
- Un budget annexe, sous nomenclature comptable M14, correspondant à la compétence de création de Points Hauts pour la téléphonie mobile.

Deux autorisations de programmes (AP) avec une programmation pluriannuelle des crédits de paiement (CP) ont été créées afin d'assurer la mise en œuvre des volets « FTTH » et « résorption des zones d'ombres internet haut débit » du programme d'aménagement numérique.

Ces AP, d'un montant respectif de 162,2 millions d'euros et de 3,6 millions d'euros seront ajustées en 2020.

II) Bilan des actions menées en 2019 et perspectives pour 2020

1. La gouvernance et les moyens de Charente Numérique

La composition du Comité syndical est la suivante :

Collège	Nombre	Voix par représentant	Droits de vote
Département	5	5	25
Région	3	4	12
SDEG 16	11	1	11

Il convient de préciser que de nouveaux délégués titulaires et suppléants devront être désignés au sein du Collège SDEG 16 en 2020, année d'élection municipale.

L'équipe de Charente Numérique a connu des mouvements de personnel en 2019 et l'année 2020 sera marquée par le remplacement du Directeur en poste qui fera valoir ses droits à la retraite le 1^{er} juin prochain. L'arrivée de son remplaçant a eu lieu le 13 janvier 2020 afin de pouvoir assurer une transition dans la gestion des dossiers.

Un Chef de projet très haut débit (emploi permanent) ainsi qu'un agent contractuel (emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité) seront également recrutés en 2020.

Le tableau suivant retrace la composition des effectifs de Charente Numérique :

Fonctions	Forme	Effectifs 2019 (ETP)	Effectifs 2020 (ETP)
Directeur remplaçant	Contractuel CN	-	0,98
Directeur	Contractuel CN	1,0	0,42
Référent technique	Statutaire CN	1,0	1,0
Chef de projet technique	Statutaire CN ou mis à disposition CD16	0,0	0,83
Chef de projet technique	Mise à disposition CD16	1,0	1,0
Chef de projet technique	Mise à disposition CD16	1,0	1,0
Contrôleur travaux	Statutaire CN	1,0	1,0
Assistant contrôleur des travaux	Contrat aidé à compter du 1 ^{er} juillet 2019	0,5	1,0
Responsable Administratif Finance	Mise à disposition CD16	1,0	1,0
Référent Comptabilité/Budget	Mise à disposition CD16	1,0	1,0
Référent Ressources Humaines/Organisation	Mise à disposition CD16	1,0	1,0
Agent de gestion administrative (accroissement temporaire d'activité)	Contractuel CN à compter de mars 2020	-	0,33
Elève Ingénieur alt. 3 ans (contrôle)	Fin du Contrat le 30 avril 2019	0,33	-
Total		8,83	10,56

2. Le réseau d'initiative publique FTTH

2.1 Le déploiement du réseau

La quasi-totalité des 29 Nœuds de Raccordements Optiques (NRO) ont été réceptionnés en 2019 (27 sur 29). Les deux derniers le seront dans le courant du premier trimestre 2020. A cet horizon, tous les NRO seront desservis par le réseau de collecte (34 tronçons). Celui-ci sera achevé à la fin du 2^{ème} trimestre 2020 en permettant à chaque NRO d'être connecté à au moins deux autres (sécurisation).

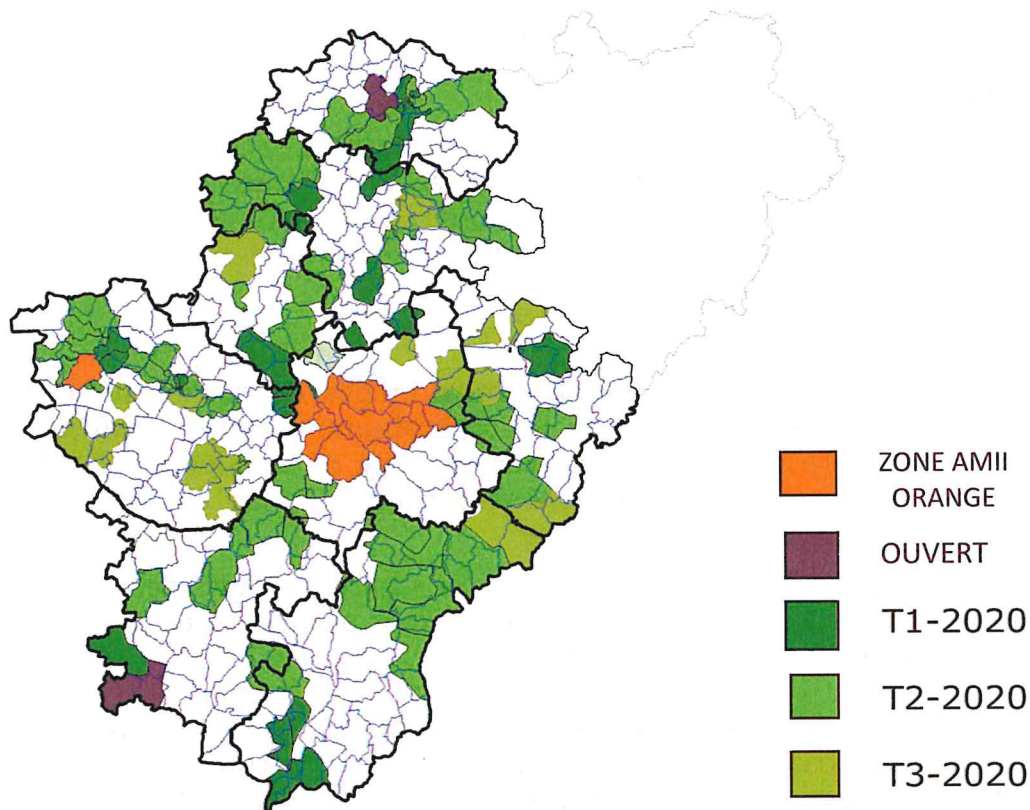
Les premières prises optiques ont été commercialisées à partir de juin 2019 par les opérateurs nationaux et alternatifs.

Des retards sont constatés sur les jalons 1 et 2 des lots 2 (Sud), 3 (Ouest) et 4 (Nord-Ouest) mais doivent être relativisés par rapport :

- aux efforts effectués par un groupement d'entreprise (AXIONE/BOUYGUES ENERGIES SERVICES qui représente environ 80 % prises) dans la :
 - constitution et la stabilisation des équipes en charge des études et de la production,
 - mise en œuvre d'une procédure de production industrielle incontournable pour ce type de projet,

- au maintien par les groupements de leurs engagements par rapport aux dates contractuelles de fin des marchés,
- à ce qui peut être observé en terme de délai de réalisation des projets sur le plan régional et national.

Au final, ce sont environ 38 000 prises qui seront livrées en 2020 avec l'intégralité des sites prioritaires identifiés par les EPCI :



On soulignera également que le maintien d'un bon niveau de commercialisation constaté sur les premières prises en 2019 (26,1 % contre une moyenne de 23,8 % pour les autres adhérents de la SPL) sera **un des enjeux majeurs de l'année 2020** car :

- en assurant des recettes, la commercialisation participe au financement du réseau ;
- en offrant aux administrés un accès internet de qualité, elle garantira l'efficacité de notre mission de service public et l'attrait de nos territoires.

2.2 Les actions complémentaires à la bonne réalisation du réseau

Charente Numérique poursuivra en 2020 ses efforts avec ses partenaires (Communes, Département...) dans les domaines suivants :

- L'élagage afin de permettre le dégagement de la zone de pose des câbles ;
- La gestion des conventions immeuble et façade pour le déploiement de la partie terminale du réseau ;
- L'adressage des communes, étape essentielle car les opérateurs imposent le recours à une adresse normalisée pour pouvoir commercialiser les prises construites ;

- Les campagnes de pré-raccordement, organisées sous forme d'expérimentation par Charente Numérique en lien avec la SPL et LFNA avec des raccords qui seront réalisés indépendamment de l'acte d'abonnement de l'utilisateur final et de toute demande d'un opérateur commercial. Ces campagnes de pré-raccordement présentent plusieurs intérêts notamment au niveau de la qualité contrôlée des raccords, la gestion des échecs et le gain de temps dans la commercialisation avec un lancement commercial en anticipation.

3. Le réseau radio

En 2020, le Syndicat procédera de façon progressive au démontage des installations (poteaux bois et bétons) qui lui ont été transférées par Alsatis dans le cadre du réseau WIFI et continuera à accorder des aides aux kits radio ou satellite, le coût de ces équipements constituant un élément discriminant pour les populations les plus mal servies.

4. Téléphonie mobile

Un accord qui vise à généraliser une couverture mobile de qualité sur le plan national est intervenu entre l'Etat et les opérateurs. Celui-ci renforce les obligations de couverture des opérateurs avec une liste de sites établie par l'Etat sur proposition des Départements et transmise chaque année aux opérateurs, qui ont entre 12 et 24 mois pour les couvrir.

19 sites ont été identifiés depuis 2018 pour la Charente avec des mises en service des pylônes par les opérateurs qui débuteront au début de l'année 2020 et se termineront à la fin de l'année 2021.

Il est précisé que si Charente Numérique n'intervient plus comme maître d'ouvrage dans la construction de points hauts mobiles, il continue à participer à l'identification des zones à couvrir en priorité afin d'établir la liste nationale transmise aux opérateurs.

III) Les grandes orientations du budget 2020

1. Budget Principal

1.1 Section de fonctionnement

Les dépenses en fonctionnement sont estimées à **3 230 000,00 €** en 2020. Elles sont plus importantes qu'en 2019 (+ 768 655 €) et peuvent se décomposer en cinq blocs de dépenses conformément au tableau ci-dessous :

Postes de dépenses	2019	Estimation 2020	Commentaires
Charges de structures	762 000 €	831 850 €	Dépenses de personnels et de structure

Hausse temporaire liée à l'augmentation des dépenses de personnel.			
Charges d'exploitation des réseaux	147 655 €	448 000 €	Coût de fonctionnement des réseaux FTTH et Radio
Hausse essentiellement liée au réseau FTTH. Elles sont en augmentation significative du fait de l'avancée des travaux et notamment des besoins de location des infrastructures existantes (supports aériens ou souterrains) auprès d'opérateurs tiers (Orange, Enedis...).			
Autofinancement	124 200 €	228 150 €	Intérêts d'un emprunt
Remboursement des charges d'intérêts portant sur la totalité de l'emprunt souscrit par Charente Numérique au titre de l'autofinancement (13,5 M€ levés en 2019 soit la totalité de l'emprunt).			
Financement FTTH par les EPCI via le SDEG16	678 003 €	1 085 000 €	Intérêts, principal et frais annexes de deux emprunts
Remboursement des charges d'intérêts et du principal portant sur une plus grande part des deux emprunts souscrits par Charente Numérique au titre de la participation des EPCI (19,8 M€ levés en 2018 et 2019 sur un total de 28,5 M€).			
Opération des 3 ex CdC	749 487 €	637 000 €	Coûts de fonctionnement et amortissements
Baisse liée à l'absence de flux financier lié au titre du transfert du réseau des 3 ex CdC.			
TOTAL	2 461 345 €	3 230 000 €	

Ces dépenses seront couvertes à la fois par les participations statutaires, la prise en charge dans le cadre des conventions tripartites par les EPCI membres du collège SDEG 16 des intérêts et du capital des emprunts contractés par le syndicat au titre de leur participation ainsi que les recettes commerciales et d'amortissements du réseau des 3 ex CdC.

Des recettes seront également versées en 2020 :

- par Orange dans le cadre du déploiement du réseau FTTH suite au renouvellement d'appuis aériens de la boucle locale de l'opérateur historique ;
- par les titulaires des marchés dans le cadre du remboursement des pénalités appliquées au Syndicat pour le contrat d'accès au génie civil et aux appuis aériens d'Orange (équilibre des pénalités).

1.2 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont évaluées à **70 000 000,00 € en 2020**.

Elles correspondent en grande majorité aux dépenses liées à la création du réseau FTTH qui seront significatives en 2020 (environ 67 943 000 € de crédits de paiement dans le cadre de l'AP FTTH).

Les crédits de paiement de l'AP zones d'ombres haut débit (500 000 €) permettront notamment d'accorder des aides au financement des kits radio et satellite.

Les autres dépenses (1 557 000 €) seront consacrées :

- à la prise en charge des investissements internes au Syndicat et des amortissements,
- à la participation de Charente Numérique au titre de l'augmentation du capital de la SPL NATHD ;
- au remboursement du capital des emprunts souscrits par Charente Numérique au titre de la participation des EPCI au programme d'aménagement numérique.

Les recettes seront constituées d'un excédent d'investissement lié au retard de déploiement du réseau FTTH, des fonds de concours du Département et de la Région ainsi que des subventions versées par l'Etat au titre du Fonds pour la Société Numérique.

Conformément au calendrier de tirage prévisionnel, la dernière part de l'emprunt n° 2 souscrit par Charente Numérique au titre de la participation des EPCI sera appelé en 2020 et la totalité des fonds des emprunts souscrits en 2018 (42 M€) auront ainsi été mobilisés par le Syndicat.

Il convient également de préciser qu'en 2020, la partie recette du plan de financement de la phase 1 du déploiement du FTTH devra être ajustée en tenant compte de la participation définitive de la Région Nouvelle-Aquitaine qui sera attribuée pour compenser la participation qui avait été envisagée dans le cadre des fonds européens. Cette participation devra être impérativement sécurisée en 2020 afin que le montage financier du programme soit finalisé.

2. Budget annexe

En 2020, le syndicat prendra en charge pour la dernière année les dernières dépenses liées à la viabilisation de deux sites d'implantation de points hauts de téléphonie mobile (Eymouthiers et Pressignac) afin de finaliser leur déploiement par les opérateurs.

Ces crédits d'investissement sont évalués à 89 000 € pour 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de prendre acte des orientations budgétaires pour 2020 présentées par le Président conformément aux données ci-dessus.

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE (pouvoir donné à M. jacques CHABOT)	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
Mme Catherine PARENT (pouvoir donné à M. François BONNEAU)	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD				X
M. Jonathan MUÑOZ				X
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN				X
M. François ELIE	X			
M. Alain THOMAS				X
M. Bernard MAUZÉ Suppléant de M. Bernard DUPONT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
M. Patrice DOMINICI Suppléant de M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Joël PAPILLAUD	X			
M. Christian VIGNAUD	X			
M. Dominique de CASTELBAJAC	X			
M. Christian CROIZARD Suppléant de M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT, Mathieu HAZOUARD, Jonathan MUÑOZ, Jean-Michel BOLVIN et Alain THOMAS sont absents, non-représentés.

Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique

Jacques CHABOT

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le



ID : 016-200070639-20200115-2020_03_CS-DE